

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Convocation en date du 4 février 2026,

Nombre de délégués en exercice : 39

N° D2026002

**Objet : Election d'un 8^{ème} Vice-
président**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Josiane BOUVIER

Nombre de membres	
En exercice	Votants
39	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan
GINDRE - Michel LEMAIRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET -
Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX

CCPA : Elisabeth LAROCHE - Daniel MARTIN – Bernard GUERS –
Pascal PAIN – Jean-Marc RIGAUD

CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Gérard BRANCHY
Audrey CHEVALIER

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON

3 CM : Andrée RACCURT – Jean Philippe FAVROT

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD – Daniel GRAS

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX - Jean Marc
THEVENET pouvoir à Yves CRISTIN

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Daniel MARTIN - Vincent
MANCUSO pouvoir à Jean Marc RIGAUD - Frédéric TOSEL
pouvoir à Pascal PAIN

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

Absents :

3CM : Philippe BELAIR

HBA : Alain AUBOEUF

CCV : Guy DUPUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n°D2020024 du 17 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 8,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2025 constatant la dissolution du Syndicat Mixte de Crocu suite à son adhésion à Organom, l'ensemble des biens et obligations du syndicat mixte de Crocu ont ainsi été transférés à Organom.

Considérant qu'un poste de Vice-président est vacant à la suite du renouvellement par la Communauté de communes de La Plaine de l'Ain de ses représentants au sein d'Organom et la non-réélection de Mme Hélène Brousse qui a ainsi perdu la Vice-présidence d'Organom,

Monsieur le Président propose l'élection d'un nouveau Vice-président qui sera délégué au suivi de l'exploitation du site du Crocu.

Monsieur le Président propose la candidature de M. Daniel GRAS.

A l'unanimité, le Comité syndical décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Président a procédé au déroulement du vote

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	36
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

A obtenu :

- M. Daniel GRAS : 36 voix

M. Daniel GRAS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 8^{ème} Vice-président d'Organom.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

ORGANOM
Yves CRISTIN
Président
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.